Département du CHER
la cgt
www.ud18.cgt.fr

BULLETIN d'INFORMATION

Mensuel de
Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-o-o-o-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Bourges CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 27/10/2017
A distribuer avant le 02/11/2017

N° 411
OCTOBRE 2017

Edito

MOINS DISANT SOCIAL, NON MERCI

Pas un jour ne passe sans qu'un membre du gouvernement ou qu'un membre du patronat s'exprime sur tel ou tel sujet, ou fasse une annonce contraire aux intérêts du monde du travail. Un accord aurait été trouvé entre les états de l'Union Economique et Monétaire sur la directive des travailleurs détachés, sous l'impulsion de l'empereur de France. Actons le principe mais regardons simplement le contenu politique. Tout change pour ne rien changer, surtout pour le transport routier dont la discussion est renvoyée à une date très ultérieure. Pour les autres secteurs, il faudra attendre la discussion pipée au parlement européen, puis un vote d'intérêt économique et enfin une mise en place dans quatre ans. Qui peut savoir ce qui va se faire et se passer pendant quatre ans ?

Ce qui est sûr c'est que les salariés concernés seront toujours autant exploités, que la concurrence salariale et le dumping social vont s'amplifier. Il n'y a aucune raison de fond pour que le patronat cesse d'utiliser ce mécanisme qu'il a créé lui-même pour son propre intérêt. Qu'en est-il de ces directives pour faire baisser le chômage de masse et donner du travail à tous ? Sur cette question, volontairement peu posée, il n'a pas ou peu de réponse si ce n'est que c'est une réponse aux métiers sous tension… Mais qu'est-ce que c'est qu'un métier sous tension ? C'est une profession pour laquelle le patronat ne trouve pas de main-d'œuvre, c'est leur réponse. Ce sont surtout des métiers mal payés avec des conditions de travail difficiles, des horaires compliqués et aucune perspective d'évolution, vous en connaissez tous. Donc il faut faire travailler des travailleurs étrangers qui se plaignent moins, qui acceptent beaucoup au regard de ce qui se fait dans le pays d'origine et qui ne se syndiquent pas.

Alors la réponse du patronat est le flicage des chômeurs et non d'appliquer la réglementation en matière de détachement. Oui, c'est le chômeur le responsable du chômage, c'est bien connu. C'est le chômeur responsable de sa situation d'exclusion, c'est lui le responsable de ses conditions de vie.

Lorsqu'on est sur ces questions-là, on stigmatise et on oppose des catégories de population. Méthode bien connue pour créer la division. C'est aussi un moyen pour faire oublier tout le reste, toutes les mesures débattues dans l'hémicycle, tout ce qui va impacter notre quotidien : vote de l'augmentation de la CSG, la fin de l'ISF, le budget de la Sécurité Sociale, etc… C'est également pour nous montrer que les ordonnances-travail sont nécessaires pour la compétitivité, que la fin des cotisations est un mal nécessaire dans la concurrence mondialisée, que "l'entreprise" est le cœur de la vie des hommes. Tout ce que font Macron/Gattaz n'est rien d'autre qu'un nivellement généralisé par le bas des droits. Lorsque nous aurons les mêmes conditions de vie, de travail, les mêmes conditions d'accès aux soins, aux services publics, à l'éducation que certains pays d'où viennent les travailleurs détachés, alors le dumping social et la concurrence seront un peu plus réglementés.

Pour ces raisons et bien d'autres, il nous faut réagir tous ensemble. Nous avons toutes et tous une bonne raison de nous mettre durablement dans l'action. Ce qui est paru dans la presse locale sur la situation des hôpitaux, des EPHAD, des finances locales et les suppressions des contrats aidés, les restructurations des services publics ou encore dans les écoles, montre, s'il fallait encore en douter, que nous sommes en pleine refondation de notre vivre-ensemble. La CGT alerte, dénonce, se bat et propose une tout autre vision de notre société. Il faut simplement croire aux possibilités de faire cause commune et de nous battre pour des jours meilleurs.

D'ores et déjà, la journée d'action interprofessionnelle de grève et de manifestations à l'appel de la CGT, de FO et de Solidaires du 16 novembre doit être le tremplin pour s'opposer au gouvernement et surtout au patronat, qui ne l'oublions pas, est à la manœuvre sur ces politiques. Plus que jamais c'est lui le responsable, combattons-le.

Courage, les camarades, il en faut !

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Moins disant social, non merci	P. 1
Prise de parole - Rassemblement 10/10	P. 2
Prise de parole - Rassemblement 19/10	P. 3
Intersyndicale du 24/10 à Paris	P. 4
CESER - Séance plénière du 16/10-Synthèse	P .4 & 5
Plan de Formation Syndicale 2018	P. 6 & 7
Rappel Congrès USR - 7 novembre	P. 7
En vente à l'UD	P. 7
Appel à souscription IHS-CGT	P. 8

AGENDA

***

16 NOVEMBRE 2017

Journée de GREVES et MANIFESTATIONS
Mobilisation interprofessionnelle,
étudiante et lycéenne

(Modalités à venir...)

Directeur de la publication : Sébastien MARTINEAU - N° Commission Paritaire 1018 S 06672 – Imprimé par nos soins
Tél 02 48 21 24 79 - E.Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr - Site Internet : www.ud18.cgt.fr

PRISE DE PAROLE LORS DU RASSEMBLEMENT DU 10 OCTOBRE 2017

Si nous sommes réunis aujourd'hui ce n'est pas que pour la fonction publique.

La mobilisation ne doit pas ignorer les enjeux, pour l'ensemble du salariat, des ordonnances Macron.

D'après les médias, ces ordonnances ne concernent pas la fonction publique, c'est faux !!

Les trois fonctions publiques seront impactées, car nombre d'articles du code du travail ont inspiré ceux des statuts des fonctions publiques, et vice versa.

Que dire du fait de ne pas avoir de ministre de tutelle, nos statuts résisteront-ils à la grande lessiveuse des droits du travail, pas sûr ?

Rappelons-nous l'allongement des carrières avant d'avoir droit à la retraite, ça a commencé dans le privé pour s'étendre dans le public.

Le président Macron, dictateur pour cinq ans au service du capital, veux privatiser tout ou partie des services publics pour gaver le capital.

Avec la suppression de 120.000 emplois de fonctionnaires, de nombreux services publics ne pourront plus fonctionner et seront vendus en totalité ou à la découpe.

Mairies, hôpitaux, écoles, tous concernés par de la souffrance au travail ajoutée à celle déjà existante.

Un exemple : la rémunération au mérite. A quoi mesure-t-on ce mérite et qui le mesurera ?

Déjà une part du régime indemnitaire est calculée sur l'appréciation de la valeur professionnelle.

Les salariés du privé savent très bien ce que veut dire mérite et rendement.

Ils savent ce que cela entraîne sur leurs conditions de travail et leurs salaires.

Ce qu'il faut, c'est bannir ces méthodes et ces pratiques managériales violentes partout et non les généraliser.

Le gouvernement veut engager une discussion sur le statut des fonctionnaires. S'il utilise la même méthode que pour le code du travail, nous pouvons craindre le pire.

A l'origine, le statut comme le code du travail sont une protection pour l'ensemble des travailleurs. Ce sont les gouvernements successifs soumis au patronat, qui depuis le début des années 80, ont détruit les protections collectives.

Prétextant que ces protections sont faibles, le président Macron les détruit et individualise le droit du travail, pour précariser le salariat.

Les fonctionnaires ont subi de nombreuses modifications dans le contenu même de leurs missions, dans le sens du travail, dans le rôle qui est le leur.

Nous, fonctionnaires, sommes stigmatisés par l'ensemble de la sphère médiatico-politique, par le patronat comme étant "la" source de tous les maux du pays.

Pour les détracteurs de la fonction publique, le fonctionnaire coûte et le salarié du privé rapporte. Mais il rapporte à qui ? Au capital tandis que le fonctionnaire, lui, sert l'ensemble de la société.

Les salaires dans la fonction publique sont équivalents, voire en dessous de certains salaires du privé, les primes sont importantes pour maintenir certains agents au niveau du salaire minimum.

Il n'y a plus la garantie de l'emploi et les mutations violentes forcées sont devenues la norme.

Il y a beaucoup de similitudes entre les salariés du privé, les fonctionnaires, les régimes particuliers. Des conditions de travail déplorables, des salaires qui ne permettent pas de vivre, des techniques de management par la peur et la menace, le sous-effectif et la polyvalence, etc…

Aucun salarié ne sera épargné par la régression sociale !!!

Depuis presque 40 ans, l'intérêt pour le patronat est de diviser les travailleurs qui créent les richesses, et les fonctionnaires créent aussi des richesses.

Ne tombons pas dans ce piège car le seul perdant sera le salariat dans son ensemble.

Nos intérêts sont communs et le combat doit se faire dans l'unité salariale.

La CGT a des propositions novatrices et ambitieuses pour le progrès social.

C'est tous ensemble que nous luttons et tous ensemble que nous gagnerons des droits nouveaux pour toutes et tous.

Nous vous donnons rendez-vous le 19 octobre pour une journée d'action interprofessionnelle !!!

PRISE DE PAROLE LORS DU RASSEMBLEMENT DU 19 OCTOBRE 2017

Macron reste sourd et s'obstine idéologiquement à avancer sa politique comme s'il n'existait pas de contestations sociales dans le monde du travail. Depuis le début du mois de septembre, les différentes mobilisations ont montré, tant par la participation que par le nombre d'appels à la grève et le nombre de grévistes, que les salariés, les fonctionnaires, les retraités, les chômeurs n'acceptent pas la politique qui nous est imposée. Ils ne veulent pas de cette société qui fait la part belle à quelques-uns et qui laisse une grande majorité d'entre nous sur le carreau.

La communication du gouvernement, du patronat et des pseudo-experts est basée sur la division du salariat, en opposant les salariés du privé aux fonctionnaires, en culpabilisant les chômeurs, en méprisant les jeunes comme les retraités. Nous ne sommes en rien différents les uns des autres. Nous n'avons que des choses en commun, que des revendications à porter ensemble. Ne nous laissons pas tenter par la simplicité de nous en prendre aux voisins, à l'autre. Ce serait servir les intérêts du patronat et du gouvernement.

Les discussions actuelles sur le budget de la Sécurité Sociale laissent présager, comme on pouvait s'en douter, une coupe sombre dans les budgets des hôpitaux publics et la mise en place de tout un tas de mesures qui ne vont pas dans le bon sens. Sommes-nous prêts à discuter avec un ordinateur ou notre téléphone lorsque nous serons malades ? Sommes-nous disposés à payer de plus en plus dans les cliniques privées pour pouvoir accéder à des soins ?

Il en est de même pour le budget de l'Etat. Plus d'impôt sur la fortune mais un impôt sur le patrimoine. C'est l'assiette des ressources qui change en laissant tranquilles ceux qui possèdent du cash, des biens de fortunés. C'est taxer la valeur immobilière dans son ensemble et nous pouvons être sûrs qu'une grosse partie des biens immobiliers seront touchés, même les biens des salariés et retraités modestes. Ce président est bien le président des riches.

Le monde du travail n'en a pas fini avec les ordonnances. Le combat n'est pas terminé comme voudrait le faire croire le gouvernement, le patronat ou encore FO et la CFDT qui comptent peser, par du lobbying auprès de Macron, sur la rédaction des décrets.

La CGT a réaffirmé mardi au premier ministre son opposition et son combat contre les ordonnances qui commencent à arriver dans les boîtes. De ce que l'on sait, Michelin, Auxitrol et la CAF sont déjà dans l'application. Le combat doit être interprofessionnel privé/public. D'ailleurs, le ministre des comptes publics a annoncé lundi le gel du point d'indice et qu'une discussion sera engagée sur la revalorisation salariale, au mérite. Vous pouvez imaginer comment sera défini le mérite chez un agent public, compte tenu des politiques d'austérité instaurées depuis des années.

Les discussions engagées sur l'apprentissage, la formation professionnelle et le chômage, vont dans le sens d'une réduction des droits pour les salariés et la baisse des allocations pour les chômeurs. On ne peut pas accepter cette situation de régression généralisée.

Le monde du travail, la classe ouvrière, rassemblés, unis sur les objectifs à atteindre, a les moyens d'obtenir l'arrêt de ce programme antisocial et l'abrogation de toutes les lois qui vont à l'encontre du progrès social. Nous ne mesurons pas la force que nous représentons. Nous sommes les plus nombreux et il suffit d'en prendre conscience.

Nous l'avons déjà dit, la CGT a des propositions qui vont à l'inverse de la doctrine du patronat et du gouvernement. La première des revendications est l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux. 9 millions de personnes qui vivent avec moins de 1.000 € par mois, ça doit nous faire réfléchir et nous pousser à nous battre pour que les individus puissent vivre et non survivre. Le pays n'a jamais été aussi riche mais ce sont les mêmes bourgeois qui profitent de la richesse que les travailleurs produisent. Cet argent nous appartient, nous devons le reprendre.

Partout et en tous lieux, nous devons mener le débat, expliquer et convaincre que seules les grèves et les luttes nous apporteront ce dont nous avons besoin.

Alors mes camarades, l'heure n'est plus à savoir si notre combat est juste, l'heure est à la mobilisation générale par la grève et la généralisation de la grève. Il n'y a pas d'autre méthode et elle a fait ses preuves.

Le "Tous ensemble" est plus que jamais d'actualité, ce n'est pas qu'un slogan, c'est ce qui nous fera gagner.

Merci et bonne manif !!!

Intersyndicale du 24 Octobre 2017 à Paris

CGT – FO – Solidaires – UNEF – UNL – FIDL

Pour les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens CGT – FO – Solidaires – UNEF – UNL – FIDL réunies le 24 octobre 2017, un constat s'impose, celui d'une politique libérale visant à accroitre les inégalités au profit d'une minorité.

Qu'il s'agisse :

- de nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances, limitant des droits des salariés-es ;
- des risques qui pèsent sur les droits des salariés-es et demandeurs d'emploi en matière d'assurance chômage ou de formation professionnelle ;
- de mesures précarisant toujours un peu plus l'emploi et l'insertion des jeunes sur le marché du travail ;
- de la remise en cause des droits à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur ;
- de la modération salariale et de l'augmentation de la CSG ;
- des atteintes au service public et à la protection sociale ;

Les organisations signataires s'adressent solennellement au gouvernement afin qu'il prenne en considération les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es.

Compte tenu de la gravité de la situation, **elles décident de faire du 16 novembre 2017 une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne,** par des grèves et manifestations.

Elles invitent les autres organisations syndicales et de jeunesse à s'y associer.

Séance plénière du 16 octobre 2017 au CESER, rapport du conseil régional, 35 mesures pour garantir l'accès aux soins de tous en Région Centre-Val de Loire - *Synthèse* -

Bien que la Région n'ait aucune compétence en matière de politique publique de santé, celle-ci a mis en œuvre plusieurs plans tendant à nous faire croire à une possible égalité d'accès aux soins, les élus s'en glorifient et distribuent l'argent public, notamment aux libéraux pour les inciter à s'installer en région. Ils nous ont présenté un 3e rapport détaillant 35 mesures, synthèse…

1 - Développer la télémédecine (téléconsultation, télé expertise, télésurveillance médicale, téléassistance médicale, régulation médicale) et favoriser la délégation d'actes médicaux aux autres professionnels de santé

Cette mesure colle aux annonces et projets du gouvernement et impacteront tous les corps de métier. Il serait surprenant que cela s'accompagne de formations et de reconnaissance sur le salaire de qualifications supplémentaires. On a déjà vu ça avec les EHPAD notamment où les aides-soignantes se voient maintenant distribuer les traitements aux patients, alors que cela relevait auparavant du rôle exclusif de l'infirmière. Cela s'est fait sans formation ni reconnaissance sur le salaire de qualifications supplémentaires. Cette mesure est extrêmement grave et témoigne de l'orientation de notre système de santé vers le modèle anglo-saxon.

Le développement de la télémédecine sous ces aspects permettrait de pallier à la pénurie médicale, finie l'auscultation…

2 - Mise en œuvre d'un conventionnement différencié des médecins généralistes

Selon leurs zones d'installation, la Région demande qu'un conventionnement sélectif des médecins spécialistes soit mis en place par l'Etat et les CPAM. Cette mesure, qui peut apparaître comme positive, n'est en fait que de l'incitatif. Les médecins qui s'installeront dans une région sur dotée devront attendre qu'un de leurs confrères parte en retraite pour pouvoir être conventionné par l'assurance-maladie. Quand on sait que 40 % des médecins partiront en retraite dans les prochaines années, ça laisse songeur.

3 - Concentrer et simplifier les aides publiques à l'installation des libéraux issues de l'impôt :

En plus du financement d'ici 2020 de 20 MSP supplémentaires (80 sont déjà effectives), la Région prévoit des moyens colossaux d'aides diverses à l'installation que ce soit pour les locaux, le matériel nécessaire… Mieux encore, en lien avec les représentants des conseils départementaux, des collectivités locales, des ordres professionnels, et des structures spécialisées

(pôle emploi, missions locales, réseau APEC, etc.…), une prestation d'accueil et d'accompagnement dans l'installation des professionnels de santé sera mise en place. Cette prestation permettra de proposer un accompagnement global à l'installation, tant en matière de logement, de services, de recherche d'emploi pour le conjoint (avec diffusion de CV et coaching à l'emploi), que de mise en relation avec les partenaires locaux… Des journées de découverte du territoire sont organisées, recherche du logement, inscription à l'école des enfants, démarches en matière de transport… Si si ! Bientôt nous leur ferons les courses et nous laverons leur linge !

Cette approche que la Région considère comme innovante tend à considérer « l'installation comme une création d'entreprise et elle étend les prestations offertes au cercle familial de la personne concernée ».

Parmi les nombreux dispositifs on retrouve aussi :

L'incitation au développement de centres de santé avec un taux de subvention Etat-Région passant de 50% à 70%, la création d'un fonds d'amorçage sur certains territoires ciblés en soutien à des initiatives locales, l'ouverture de financements pour des projets mêlant libéraux et salariés.

Au-delà de fonds propres qui leur sont alloués, il faut compter tout l'argent dispersé dans des agences de coopération, de développement de la télémédecine, les plans de communication qui en découlent, etc… On peut citer par exemple la mise en place du Collégium santé qui regroupe les acteurs « *engagés pour mutualiser les méthodes pédagogiques et leur contenu, développer les usages numériques, harmoniser les pratiques d'évaluation, développer les relations interprofessionnelles entre les différents acteurs. Ce Collégium sera le vecteur de l'universitarisation des formations paramédicales : délivrant aujourd'hui des diplômes d'Etat, elles évolueront vers la délivrance de diplômes universitaires ».*

Vous l'avez tous compris, les aides publiques à destination des médecins sont tellement nombreuses que c'en est illisible, voire opaque. Tous ces dispositifs ne sont pas chiffrables.

Il serait pourtant intéressant de se pencher sur la question de combien coûte réellement une consultation chez son médecin ? Entre les cotisations sociales, la mutuelle, le reste à charge, le financement issu de l'impôt de toutes ces aides publiques au privé…, la note est plutôt salée !

4 - Autres mesures :

- La prise en charge des frais de logement des étudiants en médecine. Cette mesure peut sembler positive, mais elle est discriminatoire sur le fond. Non seulement il paraîtrait logique que tous les étudiants puissent en bénéficier, mais en plus cela devrait être du rôle des CAF, et non de la région.
- 36 millions d'euros de fonds régionaux pour le fonctionnement des instituts de formations sanitaires et sociales qui sont privées pour la plupart, 8,5 millions d'euros de bourses pour les étudiants.
- La volonté de la Région d'interpeller l'Etat en demandant un accroissement du numerus clausus (214 médecins formés en 2007, 255 en 2017 et la Région souhaite une augmentation à 300 rapidement, ce qui ne sera pas suffisant) ; ainsi qu'une accélération des négociations conventionnelles pour permettre la délégation d'actes ainsi que la réalisation d'actes de télémédecine.

Ce rapport n'est que le copié-collé de la feuille de route du gouvernement.

Tout le rapport est orienté exclusivement sur la médecine libérale de ville, la situation des hôpitaux en région n'est pas abordée. Or les hôpitaux devraient être le pilier de l'organisation des soins dans les territoires, ils sont le lieu privilégié d'accès aux soins, que ce soit sur l'hospitalisation ou sur les consultations médicales. La fuite des médecins de nos hôpitaux, générée par une grande dégradation des conditions de travail, leur permet de fermer des services entiers (médecine, chirurgie, pédiatrie, maternité, etc…). On peut citer par exemple les situations des hôpitaux de Bourges, Vierzon, St-Amand, Dreux, Amboise, le Blanc, Blois où des lits sont sans cesse fermés à cause de la pénurie médicale et de la dégradation des conditions de travail, ce qui leur a permis d'organiser les groupements hospitaliers de territoire. On voit comment ils ont manœuvré pour privatiser la santé, avec une accélération des réformes ces dix dernières années.

La délégation CGT du CESER a voté contre l'avis qui ne faisait que reprendre le rapport d'origine.

Nous avons rappelé que la cotisation sociale devait être le seul financement possible de la santé ; que la compétence en matière d'organisation de la santé ne doit relever que du rôle exclusif de l'Etat ; que tous les dispositifs d'aides publiques au privé doivent être supprimés ; que l'installation des médecins doit correspondre à un nombre de postes répondant aux réels besoins de la population. Nous ne pouvons plus, laisser les professionnels du secteur libéral organiser et structurer seuls leur mode d'exercice.

La réponse aux besoins en matière de santé ne pourra être satisfaite dans un contexte de réduction budgétaire qui se poursuit dans le nouveau PLFSS 2018.

FORMATION SYNDICALE UD-CGT 18

PROGRAMME 2018

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
Niveau 2 - 1ère partie ***Niveau 2 - 2ème partie***	*15 au 19 octobre* *14 au 18 mai*	Nicolas LEPAIN Yann JOURNE	1ère partie ; la transformation du travail, le système capitaliste, construire le rapport de forces. 2ème partie ; mondialisation, Europe, emploi industriel, services, services publics.	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1. Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ère partie.
Animateur syndical	*A définir*	Nadine MECHIN ERIC PERROT	Animer des réunions ou des stages syndicaux	Aux dirigeants des syndicats, des UL et des UD
CoGiTiel Union Départementale décentralisé dans les U.L.	*A la demande (3 journées)*	J.P. BOURET M. GOUDINOUX	Formation à la gestion du fichier syndical à partir de l'outil informatique CGT : CoGiTiel	Les trésoriers et secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale des syndicats et des UL.
CHS CT Tronc commun	*11 au 15 juin*	Marie-Josée NIZON	Santé au travail. Rôle et mission du CHS CT. Analyse d'un accident du travail. La réglementation.	Les élus CHS-CT
CHS ATMP	*19 - 20 - 21 novembre*	Marie-Josée NIZON	Le Harcèlement	Elus CHSCT ayant suivi le tronc commun. Tous les syndiqués ayant fait le 1er niveau.
PRUDIS	*A définir*	D.L.A.J.	A définir	Aux Conseillers Prud'hommes
Organisation et vie Syndicale ***Politique Financière*** *(direction syndicale)*	*29-30 mars*	Eric PERROT Pascal JAUBIER	La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'Union Locale.	Les secrétaires généraux, les secrétaires à l'organisation. et les trésoriers des syndicats et des UL.
ECO - CE	*18 au 22 juin*	Roger MÉNIGOT Régis RUELLÉ		Les élus au Comité d'Entreprise et les militants intéressés (ayant fait le Niveau 1)
Communication	*15 au 19 octobre*	Patrick BAUDOUIN	Aborder les différents modes de communication, mise en situation, usage de moyens vidéo.	Aux responsables de syndicat, élus et mandatés
Stage INDECOSA CGT	*A définir*	(Indecosa CGT 18)	Agir avec les consommateurs salariés	A tous les syndiqués

LES STAGES REGIONAUX

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
Dirigeant d'Union Locale	*A définir (5 journées)*	*A définir*	*Comment prendre et assumer des responsabilités (en Interprofessionnel ou en Professionnel)*	*Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle.*
Enjeux régionaux	A définir	*A définir*	*Instances régionales, politiques régionales (emplois, industrie, services publics, formation)*	*Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle*
Journée d'étude égalité femmes - hommes	*A voir (2 jours)*	*A définir*	Aborder les questions de traitement entre femmes et hommes dans le milieu professionnel	*Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle*

LES JOURNEES D'ETUDE

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
Journées d'étude INDECOSA CGT	A définir	Guy **LÉGER** (Indecosa CGT 18)	Rôle de l'élu et mandaté dans les instances des organismes HLM	Administrateurs locataires élus, aux mandatés de l'UD et Indécosa des CA et conseils des HLM, militants intéressés
Journée d'étude Stress au travail	A définir	A définir		A tous les syndiqués
Journée d'étude Salaires, salaire sociabilisé, protection sociale	*A définir (1 journée)*	Collectif départemental	Les retraites, la Protection Sociale 100 % Sécurité Sociale, …. etc. …	A tous les syndiqués
Journées d'étude Europe et Région	*A définir (2 journées) 1er semestre?*	Intervenant extérieur	Politique européenne et politique régionale	A tous les syndiqués

LE COIN DES UNIONS LOCALES

Bourges

Désignation	***Dates***	***Animateurs***	***Thèmes abordés***	***A qui s'adresse-t-il***
Accueil du Nouveau Syndiqué	*A définir*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Chaque nouveau syndiqué doit être rapidement accueilli pour prendre au plus tôt sa place au sein de l'organisation	Aux nouveaux syndiqués du Syndicat Interpro et des syndicats n'organisant pas de formation Accueil
Niveau 1 (3 sessions)	*19 au 23 mars* *18 au 22 juin* *22 au 26 octobre*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A tous les syndiqués
Négociations Annuelles Obligatoires	*A définir*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
Délégué(e)Syndical(e)	*23 au 27 avril*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Exercer au mieux son mandat de délégué(e) syndical(e)	Délégué(e)s Syndicaux(les) ayant fait le Niveau 1
Délégués du Personnel	*24 au 26 septembre*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels Délégués du Personnel
Elu(e) et mandaté(e) CGT	*A définir (2 jours)*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Permettre aux élus et mandatés CGT de connaître et maîtriser la démarche CGT et la mettre en place dans l'entreprise ou l'administration	Aux élus et mandatés CGT du privé ou du public
Rédiger un tract	*5, 6 novembre*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Comment rédiger un tract	A tous les syndiqués
Conseiller du salarié, mi-mandat	*14 au 16 mai*	Le collectif de formation de l'Union Locale	Renforcement des connaissances, échange d'expériences	Aux conseillers du salarié

Vierzon

Désignation	***Dates***	***Animateurs***	***Thèmes abordés***	***A qui s'adresse-t-il***
Niveau 1	*19 au 23 mars*	Marie-Josée NIZON	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A tous les syndiqués
Négociations Annuelles Obligatoires	*12, 13 février*	Roger MENIGOT Marie-Josée NIZON	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
Délégués du Personnel	*28, 29 mai*	Roger MENIGOT Marie-Josée NIZON	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels Délégués du Personnel
Délégués du Syndical	8, 9 octobre	Roger MENIGOT Marie-Josée NIZON	Rôle du délégué syndical	Aux futurs ou actuels Délégués Syndicaux
Niveau 2-1ére partie	12 au 16 novembre	Yann JOURNE Marie-Josée NIZON	1ère partie ; la transformation du travail, le système capitaliste, construire le rapport de forces	Tous les dirigeants syndicaux qui ont suivi le Niveau 1. Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ère partie.

RAPPEL : Le **CONGRES** de l'Union Syndicale des Retraités CGT du Cher aura lieu **Mardi 7 Novembre**, Salle Madeleine Sologne, à **VIERZON**.
URGENT : Amendements au document d'orientation à fournir **au plus tard le 31 Octobre.**

EN VENTE À L'UD

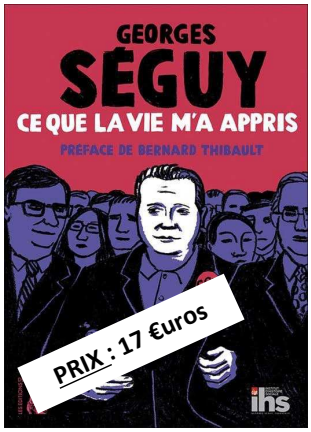

Appel à SOUSCRIPTION

Sortie Novembre 2017

Institut **cgt** d'Histoire Sociale

Région Centre

Les CAHIERS d'HISTOIRE SOCIALE

I.H.S. 18

de la PRECISION MODERNE à PARKER de VIERZON

....l'histoire d'une usine qui a forgé des dizaines d'hommes et de femmes au service de la justice sociale, de la liberté, de la paix.....
Ils méritent bien le salut des jeunes générations et le respect de tous.

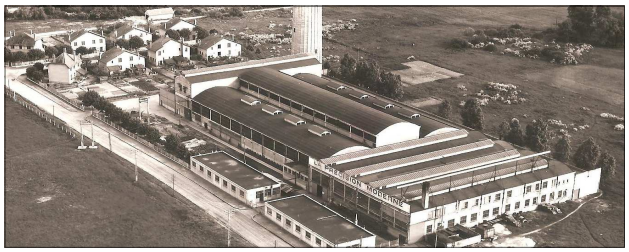

Rédigé par un collectif d'anciens responsables CGT de l'entreprise et de l'U.L. de Vierzon

FICHE de SOUSCRIPTION

Cet ouvrage, d'une centaine de pages, sera mis en vente en librairies à compter de Novembre 2017 au prix de 12 €uros.

Toutefois, par SOUSCRIPTION jusqu'au 30 Octobre, vous pouvez en retenir des exemplaires auprès de l'UD du Cher ou de l'UL de Vierzon, au prix de 10 €uros *(chèque libellé à IHS CGT Centre).*

NOM du SOUSCRIPTEUR : ..... Nb de plaquettes: .....

Adresse du souscripteur. .....

N° de tel pour vous joindre ..... Votre mail .....